

CONTRE LA GEOTHERMIE PROFONDE DANS LE JURA



Partant des constats suivants, entre autres :

- les techniques utilisées ne sont qu'expérimentales
- de mauvaises expériences faites par d'autres forages de ce type en Suisse
- le risque que le forage génère de forts tremblements de terre est grand
- la sécurité à long terme des installations n'est pas garantie et qu'un retour en l'état du site ne peut être assuré
- les dégâts directs ou indirects du forage ne sont pas maîtrisables et peuvent potentiellement avoir de graves répercussions sur l'environnement et sur la santé de la population ainsi que du point de vue économique.

Les citoyennes et les citoyens soussignés, ayant le droit de vote en matière cantonale, en vertu de l'article 75 de la Constitution cantonale du 20 mars 1977 et des articles 85 et suivants de la loi jurassienne du 26 octobre 1978 sur les droits politiques

demandent que l'exploration et l'exploitation de la géothermie moyenne/grande profondeur soient interdites sur tout le territoire de la République et Canton du Jura. Le Parlement est invité à créer une base légale allant dans ce sens.

Type de l'initiative : rédigée en termes généraux.

Références légales : art. 75, al. 1 de la Constitution cantonale du 20 mars 1977 ; art. 85 ss et 91 de la loi sur les droits politiques du 26 octobre 1978.

Clause de retrait : conformément à l'art. 91, al.3 de la loi sur les droits politiques, le comité d'initiative, statuant à la majorité de ses membres, peut décider le retrait de la présente initiative.

Peuvent signer cette initiative :

- les citoyennes et citoyens suisses, âgés de 18 ans et plus, domiciliés depuis 30 jours au moins dans le canton
- les ressortissant-e-s jurassiens, âgés de 18 ans et plus domiciliés à l'étranger et inscrits dans leur commune d'origine
- les étrangers-ères âgés de 18 ans et plus, domiciliés depuis 10 ans en Suisse et dans le Canton du Jura depuis 1 an

Les indications ci-dessous doivent être manuscrites et apposées par le signataire lui-même.

Commune					
Nom	Prénom	Année de naissance	Adresse (Rue et n°)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser blanc)
1					
2					
3					
4					
5					

Adresse pour le retour des feuilles, même partiellement remplies :

**Citoyens Responsables Jura
Primevères 27
2854 Bassecourt**

L'autorité compétente de la Commune de _____ atteste que les _____ signatures ci-dessus remplissent les conditions légales

Date, signature et sceau de l'autorité communale compétente

Inscrire le nom de la commune (en majuscule) où les signataires de la feuille résident

A faire remplir et signer par les personnes que vous sollicitez

Ne pas remplir !!!

Adresse où vous devez envoyer ou déposer les feuilles, même partiellement remplies

Attention, veuillez bien vérifier que:

- **Un bulletin par commune** (exemple: un habitant de Porrentruy et de Develier, ne peuvent pas être sur le même bulletin ! Vous devez faire un bulletin pour Porrentruy et un pour Develier, etc...). Si un seul nom figure sur une feuille, ce n'est pas grave, vous redonnez la feuille ainsi, vous n'êtes pas obligé de remplir les 5 lignes pour nous la retourner. Chaque nom comptera.
- Possibilité de faire remplir chaque membre d'une même famille, pour autant qu'ils remplissent les conditions citées dans cette page.
- **Etre sûr que c'est la première fois** que la personne sollicitée signe cette initiative, pas qu'il y ait de doublon.
- **Le remplissage doit se faire en caractère majuscule et bien lisible**, rempli uniquement par la personne qui signe ! On ne peut pas remplir nom, prénom, etc... et seulement faire signer: c'est interdit et si découvert l'inscription ne comptera pas !
- **Peuvent signer cette initiative** : les citoyennes et citoyens suisses, âgés de 18 ans et plus, domiciliés depuis 30 jours au moins dans le canton.
- les ressortissant-e-s jurassiens, âgés de 18 ans et plus domiciliés à l'étranger et inscrits dans leur commune d'origine.
- les étrangers-ères âgés de 18 ans et plus, domiciliés depuis 10 ans en Suisse et dans le Canton du Jura depuis 1 an

Possibilité d'imprimer (en noir/blanc ou couleurs, c'est égal) autant de bulletins que vous le souhaitez, un maximum de signatures = une avancée importante dans notre combat ! Vos amis peuvent également en remplir. Merci de votre soutien et de vos efforts.